Vos conditions d'abonnement

Tout ce que vous devez savoir sur votre abonnement auto Emil Frey Move.

Merci de bien vouloir lire attentivement les présentes conditions d'abonnement afin de connaître précisément vos obligations.

Nous vous remercions d'avoir choisi un abonnement automobile d'Emil Frey Mobility SA (Emil Frey move). Le présent document réunit vos conditions d'abonnement et son contenu constitue un accord contraignant entre vous et nous concernant votre abonnement. Il vous servira également de guide succinct pour vous aider à trouver tout ce que vous devez savoir sur l'abonnement à un véhicule d'Emil Frey move.

DÉFINITIONS

Move : nous sommes l'entreprise Emil Frey Mobility SA. Les termes « move », « nous », « notre » et « nos » figurant dans les présentes conditions d'abonnement se réfèrent à Emil Frey Mobility SA.

Contrat : nous vous remettons le véhicule conformément au contrat comprenant les informations et les dispositions contenues dans les présentes conditions d'abonnement et à votre contrat d'abonnement. En signant ce contrat, vous acceptez les présentes conditions d'abonnement.

Véhicule : le terme « véhicule », tel qu'employé dans les présentes conditions d'abonnement, fait référence au véhicule que nous vous remettons (y compris au véhicule de courtoisie le cas échéant), ainsi qu'à tous les accessoires et pièces faisant partie du véhicule. Le véhicule est la propriété de la société Herold Fahrzeugvermietung SA.

RESPONSABILITÉS

La vôtre : vous êtes tenu-e de veiller à utiliser, traiter et restituer le véhicule conformément aux conditions d'abonnement. Vous assumez vos responsabilités à notre égard si le véhicule est restitué en retard, perdu ou endommagé, ainsi qu'en cas d'amendes pour infraction au Code de la route et autres frais occasionnés pendant la durée de l'abonnement.

La nôtre : nous sommes tenus envers de mettre le véhicule à votre disposition en état de service et dans un bon état en général, ainsi que vous fournir un véhicule de courtoisie en cas de panne. Nous ne sommes pas responsables des dommages indirects ou imprévisibles, y compris d'un manque à gagner. Cette limitation de responsabilité ne s'applique pas en cas de décès ou de dommages corporels, ni dans le cas d'une autre responsabilité légale contraignante.

ABONNEMENT LONGUE DURÉE

Si la durée de votre abonnement (durée minimale) est de 3, 6, 9, 12 ou 18 mois ou si une autre durée d'abonnement (durée minimale) a été convenue par contrat, vous devez présenter ou restituer le véhicule au plus tard à l'issue de la durée d'abonnement convenue par contrat ou à toute date exigée par nos soins sur le site Emil Frey que nous vous aurons indiqué. Nous nous réservons le droit de résilier le contrat à tout moment, oralement ou par écrit.

EN CAS DE LITIGES

Notre objectif est toujours de régler les litiges à l'amiable. Toutefois, si cela n'est pas possible, le droit suisse est considéré comme convenu et le for est aux tribunaux de Zurich.

Si, durant un litige, une partie quelconque du contrat est jugée illégale ou inapplicable en vertu du droit en vigueur, elle sera réputée supprimée. Les autres dispositions du traité resteront toutefois intégralement en vigueur.

RESTRICTIONS D'UTILISATION

Afin de préserver la qualité de nos véhicules, nous tenons absolument à ce que vous respectiez les restrictions suivantes.

RESTRICTIONS D'UTILISATION

Le véhicule appartient à la société Herold Fahrzeugvermietung SA. Vous ne pouvez ni le louer, ni le céder, ni le vendre. Vous n'êtes pas autorisé à procéder à de quelconques modifications optiques ou techniques sur le véhicule ni à effectuer vous-même des réparations, des opérations d'entretien, des changements de pneus ou des travaux de service. D'autre part, le véhicule ne doit pas être utilisé dans les circonstances suivantes :

- hors des routes goudronnées ou sur des routes auxquels le véhicule n'est pas adapté (y compris les circuits de course)
- en cas de surcharge (passagers et/ou bagages)
- pour remorquer ou pousser des véhicules, remorques ou autres objets (sans notre autorisation expresse)
- pour transporter tout ce qui est susceptible d'endommager le véhicule (y compris les substances explosives ou inflammables)
- pour transporter des personnes contre rémunération
- pour transporter un chargement contre rémunération
- pour participer à une course, un rallye ou toute autre compétition
- dans des zones interdites, y compris les aires de trafic des aéroports et autres zones assimilées
- en cas d'utilisation contraire aux règles du Code de la route ou autres ainsi que dans un but illégal

CONDUCTEURS AUTORISÉS

La liste des conducteurs autorisés à conduire le véhicule (ayants droit) est strictement limitée à vous et aux autres personnes que nous avons mentionnées à cet effet. Les personnes figurant sur cette liste ne sont toutefois pas autorisées à conduire si elles sont en état de fatigue avancée ou sous l'influence d'une substance qui altère la conscience ou la capacité de réaction, comme l'alcool, les drogues ou certains médicaments. Vous devez vous assurer que les autres conducteurs autorisés (ayants droit) remplissent également les conditions qui vous sont imposées et qu'ils sont prêts à respecter les obligations fixées dans les présentes conditions d'abonnement. Par ailleurs, vous êtes responsable à tout moment du respect des obligations contractuelles par les ayants droit.

Vous devez d'abord fournir à Emil Frey move les données personnelles et le permis de conduire des ayants droit du véhicule, en vous assurant au préalable que les ayants droit en ont été informés (y compris du traitement de ces données).

TRAJETS À L'ÉTRANGER / RESTRICTIONS DE VOYAGE

Le véhicule doit être utilisé principalement en Suisse. Le véhicule peut également être utilisé à l'étranger (p. ex. pour les vacances).

Les trajets à l'étranger sont limités aux pays suivants :

Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Slovénie et Suède.

Les **véhicules des marques** Jaguar, Land Rover, Mercedes-Benz, BMW, Maserati, Ferrari, Aston Martin, Bentley, Audi, Lexus et Porsche ne peuvent entrer que dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal et Suède.

Important : Il est formellement interdit d'entrer avec le véhicule sur le territoire des pays non mentionnés dans la liste ci-dessus !

Si vous vous rendez à l'étranger, vous êtes tenu-e de vous procurer par vous-même et d'avoir dans votre véhicule les documents et accessoires de sécurité supplémentaires nécessaires le cas échéant, comme des gilets de sécurité.

CONSÉQUENCES DU NON-RESPECT DES RESTRICTIONS DE VOYAGE

Toute tentative d'entrée dans un pays non autorisé (voir Trajets à l'étranger / Restrictions de voyage) entraînera l'invalidation du contrat et la perte de la limitation de responsabilité et de la

protection contre le vol. Vous êtes responsable de tous les frais consécutifs occasionnés et des coûts de mise en sûreté du véhicule.

LOCATION DE PLUSIEURS VÉHICULES

Vous ne pouvez pas louer plus de deux véhicules en même temps.

EN CAS DE VIOLATION DES RESTRICTIONS D'UTILISATION

Le non-respect des restrictions d'utilisation entraîne les conséquences suivantes :
– Vous êtes tenu-e responsable de tous les dommages, pertes et coûts qui nous sont occasionnés en conséquence.
– Vous perdez le bénéfice de la couverture d'assurance ou de la limitation de responsabilité que vous avez choisie (voir Assurances et limitations de responsabilité, p. 6-7).
– Nous pouvons résilier le contrat et reprendre possession du véhicule à tout moment à vos frais.

ACCIDENT / PANNE / ENDOMMAGEMENT / PERTE

Nous vous remettons le véhicule dans un bon état, propre à la circulation routière. Vous êtes tenu-e de restituer le véhicule dans le même état, sous réserve d'une usure conforme au contrat.

ÉTAT DU VÉHICULE

Vérification du véhicule : lors de la remise du véhicule, vous devez vérifier l'exactitude du kilométrage, du niveau de carburant ou de charge de la batterie ainsi que de l'état du véhicule comme indiqués par Emil Frey move – dans le procès-verbal de remise – et signaler immédiatement par écrit les éventuels défauts qui n'ont pas déjà été relevés. En l'absence d'un tel signalement, le véhicule est réputé avoir été remis en bonne et due forme. Vous êtes tenu-e responsable des dommages non signalés que le véhicule pourrait présenter au moment de sa restitution.

MESURES DE PRÉCAUTION

Votre responsabilité : il est de votre responsabilité de réduire le risque de panne ou de dommage en vous conformant à nos restrictions d'utilisation (voir Restrictions d'utilisation, p. 2-4). Vous devez également veiller à utiliser le bon carburant pour faire le plein, à vérifier l'état des pneus, le niveau de l'huile et des autres liquides, ainsi qu'à les renouveler ou à les compléter si nécessaire.
D'autre part, vous êtes responsable de la sécurité du véhicule et vous devez réduire au minimum le risque de vol ou de vandalisme en vous garant dans un endroit sûr. Retirez les objets de valeur (y compris les radios ou les systèmes de navigation amovibles) des zones visibles, activez les dispositifs de sécurité en place et verrouillez le véhicule. Vous devez également suivre nos instructions pour la restitution (voir Restitution du véhicule, p. 10-12).

ACCIDENT

Procédure : vous devez effectuer les démarches suivantes :

- Signalez immédiatement l'accident à la police.
- Signalez immédiatement l'accident à l'établissement/au site Emil Frey qui vous a été attribué.
- Remplissez un Constat Européen d'Accident. Ce formulaire se trouve à l'intérieur du véhicule. Remettez immédiatement le formulaire rempli à un collaborateur d'Emil Frey. Le Constat Européen d'Accident doit être rempli même si le véhicule ne présente aucun dommage.
- Ne désignez aucun coupable. Notez uniquement les noms et adresses de toutes les personnes impliquées, y compris des témoins, et rassemblez les informations à indiquer sur le Constat Européen d'Accident.
- Si le véhicule n'est plus en état de rouler, appelez le numéro d'urgence qui figure sur votre contrat.

PANNE

Procédure : appelez le numéro d'urgence qui figure sur le contrat. Ce service est inclus dans votre abonnement. Cependant, les frais de dépannage sont à votre charge si la panne vous est imputable (voir Assurances et limitations de responsabilité, p. 6-7).

RÉPARATIONS

Procédure : veuillez noter que vous ne pouvez laisser personne entretenir ou réparer le véhicule sans notre autorisation expresse.

VOL

Procédure : vous devez effectuer les démarches suivantes :

– Signalez immédiatement le vol à la police.

– Contactez-nous le plus rapidement possible et faites-nous parvenir le rapport de police ainsi qu'une explication détaillée des faits.

Mesures de précaution : vous devez être en mesure de prouver que vous avez pris les précautions appropriées et nous remettre les clés du véhicule.

RESPONSABILITÉ

Vous êtes tenu-e responsable de toutes les pertes et de tous les frais qui nous sont occasionnés pour chaque sinistre survenu si le véhicule est perdu ou endommagé pendant la durée du contrat. Cela inclut notamment :

- Frais de réparation
- Perte de valeur du véhicule (jusqu'à concurrence de la valeur totale du véhicule)
- Frais de remorquage et de garage
- Frais de dossier couvrant nos coûts de traitement d'une demande d'indemnisation liée à un dommage au véhicule.
- Les limitations de responsabilité incluses dans votre contrat peuvent toutefois ne pas s'appliquer si vous n'avez pas respecté vos responsabilités et obligations résultant des présentes conditions d'abonnement (voir Assurances et limitations de responsabilité, p. 6-7).

Aucune responsabilité : vous êtes exonéré-e de toute responsabilité à notre égard si la perte ou le dommage nous est immédiatement imputable.

VOTRE ENGAGEMENT

Vous vous engagez à coopérer avec nous et nos assureurs dans le cadre de l'enquête ou des litiges qui pourraient survenir.

ASSURANCES / LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

Nous avons pour objectif de vous offrir la meilleure protection possible avec nos produits d'assurance et de limitation de responsabilité.

COUVERTURE D'ASSURANCE ET RISQUES

Assurance responsabilité civile du véhicule : le contrat inclut automatiquement une assurance responsabilité civile du véhicule qui remplit toutes les exigences légales et qui vous protège, vous et les autres conducteurs autorisés, contre les prétentions d'autres personnes en cas de décès, de dommages corporels ou de dommages aux biens causés par l'utilisation du véhicule pendant la durée du contrat.

PROPRE COUVERTURE D'ASSURANCE

Si vous avez souscrit une assurance casco complète sans franchise ou similaire auprès d'un assureur tiers afin d'assumer votre responsabilité envers nous pour une franchise, votre responsabilité envers nous se limite à la hauteur de la franchise et vous pouvez demander le remboursement auprès de votre assureur.

RESPONSABILITÉ

Violation des conditions d'abonnement :

Si vous ne respectez pas les présentes conditions, les assurances et les limitations de responsabilité que vous avez souscrites et qui sont incluses dans votre contrat seront invalidées. Autrement dit, vous serez responsable envers nous (I) en cas de perte ou d'endommagement du véhicule et (II) si nous sommes tenus d'indemniser toute autre personne (y compris nos assureurs).

Faute intentionnelle ou négligence grave :

Veuillez noter que nos assurances et limitations de responsabilité sont également annulées si la perte ou l'endommagement résulte d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave de votre part ou de la part d'un conducteur autorisé.

LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

Nous limitons cette responsabilité au montant de la franchise indiqué sur le contrat.

Aucune assurance ne réduira votre responsabilité en cas

- de non-prise en compte de la hauteur et de la largeur du véhicule (p. ex. dommages causés par une collision avec des objets en raison du non-respect des hauteurs de passage)
- Erreurs de maniement ou utilisation inappropriée du véhicule
- d'erreur de ravitaillement en carburant
- de perte ou de détérioration des clés du véhicule

Protection contre le vol (TP) incluse dans votre contrat

Ceci s'applique à tout sinistre lié à un vol, une tentative de vol ou un acte de vandalisme, dès lors qu'une négligence de votre part n'en est pas la cause.

Limitation de responsabilité pour les dommages au véhicule (CDW) incluse dans votre contrat

Cela s'applique à tout sinistre dû à des causes autres que le vol, la tentative de vol ou le vandalisme, p. ex. aux dommages causés au véhicule lors d'un accident.

FRAIS

FRAIS D'ABONNEMENT

Vous en trouverez le détail dans votre contrat. Les frais que nous avons convenus y sont mentionnés, ainsi qu'une déclaration de votre accord de payer ces frais et les éventuels frais supplémentaires survenant d'ici à la fin de la relation contractuelle.

PAIEMENT DES FRAIS D'ABONNEMENT

Carte de crédit : en cas de paiement par carte de crédit, vous autorisez Herold Fahrzeugvermietung SA à se faire réserver, lors de la conclusion du contrat, un avoir approprié auprès de l'émetteur de la carte ou à obtenir les autorisations nécessaires, qui correspondent au montant total du forfait mensuel convenu par contrat. Par ailleurs, vous autorisez Herold Fahrzeugvermietung SA à prélever sur votre carte de crédit, sans intervention de votre part, les dommages, franchises, clés de véhicule, accessoires à remplacer, frais de retour sur site non mentionnés séparément dans le contrat, frais de ravitaillement en carburant, frais de restitution tardive, frais pour conducteur supplémentaire, frais de nettoyage supplémentaire, ainsi que les frais de péage ou de pénalité ou les amendes résultant d'infractions au Code de la route ou au stationnement pendant la durée du contrat (y compris les frais de dossier).

OPTIONS DE RAVITAILLEMENT

Diesel / Essence sans plomb / Hybride

Votre choix : le véhicule est mis à votre disposition avec le plein de carburant effectué. Afin que nous puissions offrir le même service au client suivant, vous pouvez soit remplir le réservoir avant de rendre le véhicule, soit le faire remplir par nos soins.

Frais : si vous choisissez cette dernière option, nous ferons le plein au prix du litre du jour, auquel s'ajouteront des frais de service et nous débiterons votre carte de crédit.

Véhicules électriques

Niveau de la batterie : Vous devez restituer le véhicule avec la batterie au même niveau que lorsque vous avez pris réception du véhicule.

Frais : si le niveau de la batterie est plus faible au moment de la restitution qu'au moment de la récupération, nous débiterons votre carte de crédit des frais de recharge de la batterie et des frais de service correspondants.

PÉNALITÉS

Responsabilité : vous êtes responsable du paiement de toutes les amendes, péages et autres frais similaires liés à l'utilisation du véhicule pendant la durée du contrat.

Données : en tant que détenteur du véhicule, Herold Fahrzeugvermietung SA, nous sommes légalement tenus de communiquer les données personnelles du conducteur resp. du client aux autorités si une infraction au Code de la route est commise avec notre véhicule. Les autorités compétentes s'adresseront alors directement à vous. Pour les frais administratifs occasionnés, nous vous facturons des frais de dossier forfaitaires, quel que soit le montant effectif de la pénalité.

EXPLICATION DES PRINCIPAUX FRAIS

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des principaux frais.

Tous les frais sont facturés conformément à nos tarifs en vigueur.

Frais pour conducteur supplémentaire

Facturés à partir du quatrième conducteur supplémentaire.

Frais pour kilomètres supplémentaires

Facturés si vous dépassez le kilométrage maximum prévu dans votre tarif de location.

Frais de gestion des sinistres

Destinés à couvrir nos frais de traitement des demandes d'indemnisation à la suite de dommages causés au véhicule (voir Accident / Panne / Endommagement / Perte, p. 4-6).

Frais en cas de dommage ou de perte

Facturés si le véhicule est perdu ou endommagé.

Frais de livraison et d'enlèvement

Facturés si vous nous demandez de livrer ou de venir récupérer le véhicule à un endroit autre que nos sites Emil Frey.

Frais de nettoyage supplémentaire

Facturés si le nettoyage standard effectué par nos soins au moment de la restitution du véhicule ne suffit pas à remettre le véhicule dans son état de livraison (voir Restitution du véhicule, p. 10-12).

Frais de dossier pour les amendes, etc.

Destinés à couvrir les frais occasionnés pour le traitement des amendes pour stationnement interdit et autres infractions au Code de la route, taxes de circulation, etc. (voir Frais, p. 8).

Frais de restitution tardive

Facturés si le véhicule est restitué après le délai de grâce éventuellement applicable selon les conditions d'abonnement (voir Restitution du véhicule, p. 10-12).

Frais de retour sur site

Facturés si vous restituez le véhicule à un autre endroit que celui indiqué dans le contrat (voir Restitution du véhicule, p. 10-12).

Frais de ravitaillement en carburant

Facturés si nous devons remplir le réservoir après la restitution du véhicule (voir Frais, p. 8).

Frais d'abonnement

Facturés mensuellement, les frais d'abonnement incluent l'assurance responsabilité civile obligatoire du véhicule.

Frais d'immatriculation

Correspondent à votre part des frais à payer pour l'immatriculation du véhicule.

RESTITUTION DU VÉHICULE

Pour que nous puissions fournir nos services dans les délais et conformément aux standards attendus par nos clients, il est impérativement nécessaire que vous suiviez nos instructions lors de la restitution du véhicule.

La restitution du véhicule hors de Suisse est formellement interdite. En cas de non-respect de cette interdiction, tous les frais occasionnés par le transport de retour en Suisse (frais de rapatriement, dommages, carburant, etc.) seront entièrement à la charge du locataire.

PROCÉDURE DE RESTITUTION

Vous devez restituer le véhicule à la date, à l'heure et sur le site Emil Frey convenus dans le contrat. Le véhicule doit être en bon état, respecter le kilométrage convenu, être accompagné de tous les accessoires, documents (notamment le permis de circulation, le mode d'emploi, etc.) et clés, avec un réservoir de carburant plein ou – dans le cas d'un véhicule électrique – une batterie rechargée. Veillez à ce que le véhicule soit restitué le plus propre possible.

RESTITUTION ANTICIPÉE

En cas de restitution anticipée du véhicule, autrement dit avant la fin de la période d'abonnement prévue dans le contrat, nous ne procéderons à aucun remboursement et le coût total de la période d'abonnement prévue dans le contrat (durée minimale) sera débité.

RESTITUTION TARDIVE

Frais supplémentaires : Vos frais d'abonnement sont calculés sur la base d'un tarif mensuel selon la durée et l'heure indiquées dans le contrat. Si vous restituez le véhicule en retard et qu'un nouveau mois commence, ce mois vous sera facturé au tarif mensuel plein, ainsi que tout mois supplémentaire entamé avant la restitution.
Délai de grâce : parce que nous souhaitons nous montrer conciliants en cas de léger retard, nous vous accordons un délai de grâce de 60 minutes. Si le véhicule est restitué pendant ce délai, aucun mois supplémentaire ne vous sera facturé. Ce délai de grâce peut être modifié de gré à gré.
Frais : nous nous réservons le droit de facturer des frais de restitution tardive afin de couvrir le coût des tâches administratives supplémentaires occasionnées par le retard.
Reprise du véhicule : à l'issue du contrat ou en cas de dépassement de la durée d'abonnement convenue, nous sommes en droit de reprendre possession du véhicule à tout moment ou de nous le procurer à vos frais et de vous facturer l'utilisation supplémentaire du véhicule le cas échéant. Il en va de même si vous êtes en retard de plus de cinq jours dans le paiement des frais d'abonnement ou s'il est probable que vous ne pourrez pas respecter les obligations du contrat.

RESTITUTION EN DEHORS DES HORAIRES D'OUVERTURE

Procédure : la restitution du véhicule en dehors des horaires d'ouverture est possible, mais vous resterez responsable jusqu'au moment du contrôle officiel du véhicule par un collaborateur d'Emil Frey. Cela peut durer jusqu'au prochain jour ouvrable après le jour de la restitution.

Important : ne remettez jamais les clés à qui que ce soit lorsque vous garez le véhicule, pas même à de prétendus collaborateurs d'Emil Frey.

Fin de la relation d'abonnement : veuillez noter qu'en cas de restitution en dehors des horaires d'ouverture, votre contrat d'abonnement ne prend pas fin avec le dépôt des clés du véhicule et des documents dans le coffre à clés. Votre responsabilité eu égard aux dommages ne s'achève qu'au moment où un collaborateur d'Emil Frey prend possession du véhicule, des clés et des papiers à l'ouverture du site.

MODIFICATION DE L'HEURE ET DU LIEU DE RESTITUTION

Procédure : si vous souhaitez modifier l'heure ou le lieu de restitution ou si vous voulez que nous venions récupérer le véhicule, veuillez nous contacter en appelant le numéro indiqué dans le contrat. Nous décidons à notre convenance des modifications à apporter à notre réglementation en matière de restitution.

Frais supplémentaires : veuillez noter que tout changement de l'heure de restitution entraînera une augmentation du prix. Si vous souhaitez modifier le lieu de retour, des frais de retour sur site s'appliqueront en sus. La restitution du véhicule sur un autre site Emil Frey que celui convenu est formellement interdite sans notre accord préalable.

CONSÉQUENCES EN CAS DE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS

Frais supplémentaires : si vous rendez le véhicule en retard ou dans un autre endroit, des frais supplémentaires vous seront facturés (voir Frais, p. 8-9).

Prolongation de l'abonnement : si vous ne vous conformez pas à nos instructions concernant la restitution du véhicule et des clés, la relation d'abonnement restera en vigueur et des frais vous seront toujours facturés pendant cette période.

Restitution en dehors des heures d'ouverture sans autorisation : si vous rendez le véhicule en dehors des heures d'ouverture sans notre autorisation préalable ou si nous ne sommes pas en mesure de trouver le véhicule après restitution, vous serez pleinement responsable du véhicule jusqu'à ce que nous l'ayons trouvé.

Saleté dans le véhicule : si, après restitution du véhicule, un nettoyage standard ne suffit pas à remettre le véhicule dans l'état où il se trouvait au moment de sa mise à disposition – en tenant compte de l'usure normale –, des frais de nettoyage vous seront facturés en vue de couvrir le coût supplémentaire occasionné par le nettoyage dans la limite du raisonnable.

Interdiction de fumer dans le véhicule : il est formellement interdit de fumer dans nos véhicules. Les éventuels frais de nettoyage ou les dommages occasionnés par le non-respect de cette interdiction vous seront facturés.

OBJETS OUBLIÉS DANS LE VÉHICULE

Délai de conservation : les effets personnels que vous avez laissés dans le véhicule sont conservés pendant trois mois sur le site de restitution. Si ces objets ne sont pas récupérés dans ce délai, nous nous réservons le droit de nous en débarrasser. Si vous souhaitez qu'ils vous soient envoyés, ils le seront à vos frais.
Responsabilité : Emil Frey Mobility SA rejette toute responsabilité quant aux objets oubliés dans le véhicule lors de la restitution.

PROTECTION DES DONNÉES

Nous sommes obligés de collecter des informations relatives à votre personne pour pouvoir vous fournir les services demandés.

UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nos droits : quand vous souscrivez un abonnement à l'un de nos véhicules, vous acceptez que nous traitions vos données personnelles conformément à la déclaration de confidentialité. Vous acceptez en particulier que nous utilisions vos données personnelles aux fins de servir nos intérêts légitimes, incluant notamment l'analyse statistique, le contrôle de solvabilité et la protection de nos actifs. Pour ce faire, nous pouvons être amenés à transmettre vos données personnelles à des assureurs ou à d'autres organisations afin d'assurer le suivi des réclamations et de faire face aux prétentions frauduleuses.

GPS : veuillez noter que nous localisons certains véhicules à l'aide de la technologie GPS pour des raisons de sécurité et que nous conservons ces informations dans ce but le cas échéant.

Utilisation à des fins de marketing : nous n'utilisons vos données personnelles à des fins de marketing que si nous disposons de votre consentement (auquel vous avez la possibilité de vous opposer).

Modification des données : vous avez le droit de consulter et de corriger les données personnelles que nous détenons à votre sujet, ainsi que d'en demander la suppression.

Nos principes en matière de protection des données : pour obtenir des informations complètes sur la manière dont nous traitons vos données personnelles, veuillez lire notre déclaration de confidentialité, disponible en ligne sur emilfrey.ch.

<<En cas de divergence entre les différentes versions publiées, la version allemande fait foi et prime sur les autres versions.>>